

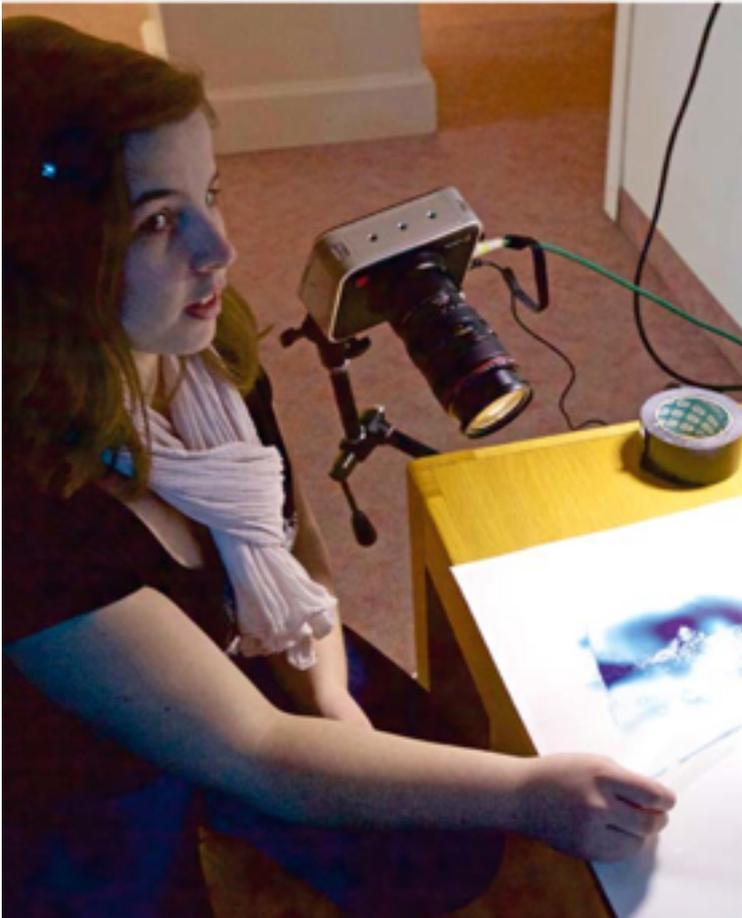
# De la nécessité d'un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle régional pour tous

*En Aquitaine, l'éducation artistique et culturelle dans l'Enseignement Agricole Public est devenue une réalité au lendemain de la rénovation de l'enseignement agricole en 1984, par la volonté conjointe de la DRAAF et de la DRAC.*

En effet, au milieu des années 80 un dispositif régional va se structurer progressivement jusqu'à la création officielle d'une structure:

- le CRARC (Complexe Régional d'Animation Rurale et Culturelle d'Aquitaine) - en 1990 d'abord rattachée à l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde. Il y aura ensuite la mise à disposition d'une enseignante d'éducation socioculturelle, puis la création d'un poste de chargée de mission en 2004 à la DRAAF/SRFD, la signature de conventions régionales (1994, 2000, 2013), la valorisation des activités avec le site « Graines de culture » et la reconnaissance par les partenaires institutionnels du CRARC comme opérateur culturel de la DRAAF Aquitaine officialisé dans la dernière convention quadripartite Conseil Régional, DRAAF, DRAC et Rectorat de Bordeaux...
- L'existence du CRARC et le travail de la chargée de mission à l'Education Artistique Culturelle (EAC) ont permis de répondre de façon structurée et concertée aux missions d'éducation artistique et culturelle de l'Enseignement Agricole Public en Aquitaine. Elle accompagne la prise en compte du volet culturel au sein de chaque établissement par un travail de maillage culturel du territoire et en permettant ainsi au plus grand nombre d'élèves et d'apprentis de participer à des projets culturels et artistiques riches et de qualité.  
A la vacance du poste en 2015, le MAAF, sans tenir compte de la demande de la DRAAF du poste de chargé de mission EAC et prétextant de la non équivalence dans d'autres régions, ne mentionnait aucunement ce poste sur la circulaire de mobilité de février 2015.

Dans le contexte de l'appel à la mobilisation du Ministre Stéphane Le Foll autour de la défense des valeurs républicaines suite aux attentats de janvier 2015, de l'appel à la participation des réseaux régionaux pour célébrer les 50 ans de l'ESC, des 25 ans d'existence du CRARC, cette décision arbitraire remettait en question tout le travail réalisé.



*Travail plastique pour projection video en direct - Bac Pro LPA Alencon.*

La mobilisation du réseau des ESC d'Aquitaine, l'appui du Snetap-FSU et les nombreux soutiens des acteurs éducatifs et culturels, des partenaires et des élus ont permis de faire évoluer cette situation (courrier du 10 juin 2015 de Stéphane Le Foll aux députés d'Aquitaine). Ainsi, à la rentrée, le poste a été reconduit, même si le profil a été partiellement modifié. Aujourd'hui et dans le cadre de la réforme territoriale, il semble urgent que le MAAF reconsidère cet échelon régional resté le chaînon manquant du dispositif de l'éducation socioculturelle en lui donnant les moyens d'être un véritable partenaire de la politique régionale en matière d'éducation artistique et culturelle.

Cela faciliterait la structuration des réseaux régionaux sur l'ensemble du territoire et donnerait à la DRAAF le statut de partenaire à part entière d'une politique régionale d'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre des 50 ans de l'ESC, le Snetap-FSU se battra pour que le MAAF reconnaisse tout le travail effectué par les réseaux régionaux et le réseau national Animation et Développement Culturel qui a fortement accompagné le dispositif d'ESC et enrichi la formation des apprenants de l'enseignement agricole depuis les premières signatures des conventions Agri-Culture.

